LES VIOLENTES BAGARRES DE LUNDI A ROUBAIX

Dans nos précédentes éditions, nous avons signalé les échauffourées qui se produisirent, boulevard Gambetta, à **Roubaix**, à l'occasion de la venue à Roubaix du député de la Gironde, M. Philippe Henriot. En prévision d'un « coup dur » d'imposantes forces étaient descendues dans cette ville et, dès la nuit de dimanche à lundi, les premiers pelotons de gardes mobiles prenaient position boulevard Gambetta, face à l'Hippodrome-Théâtre où devait avoir lieu la conférence du député de l'Union nationale. A 17 h. 30, des barrages étaient formés à tous les carrefours donnant accès à la salle de réunion dont l'entrée était uniquement réservée aux porteurs de cartes spéciales qui, pourtant, avaient été distribuées à profusion chez les adversaires politiques de M. Henriot. Un service d'ordre très serré empêcha les antifascistes d'aborder le perron de l'Hippodrome, ce qui ne fit qu'exciter les non-partisans de l'orateur.

Il y eut bousculades, bagarres, échanges de coups et aussi des victimes, dont le chiffre se monte à une centaine, mais aucuns ne se trouve dans un état alarmant. Il y eut également des coups de revolver tirés par les Jeunesses Patriotes et, par un heureux hasard, aucun projectile n'atteignit les personnes auxquelles ils étaient destinés. Des cannes furent brisées, des chapeaux écrasés, des vêtements déchirés, des glaces cassées, des voitures renversées, des rues dépavées, des plaques d'égout réduites en morceaux, des palissades arrachées, et c'est en quoi se résument les dégâts matériels.

Certes, ça chauffa sérieusement entre 19 h. 30 et 20 h. 30, surtout après une première charge des gardes mobiles à proximité du monument aux morts, et de nombreux contremanifestants furent blessés à coups de crosse de fusil. C'est d'ailleurs ce qui déchaîna la bagarre et, dès cet instant, tant aux environs de la Fontaine des Trois Grâces qu'à l'entrée du boulevard de Paris, des barrages de civils se formèrent face à ceux des gardes mobiles.

Ceux qui voulurent les forcer en furent pour leurs peines. C'est alors qu'un groupe de quelques centaines de J. P. et de partisans de l'A. F. se forma Grand Place. Etroitement garde par la force armée, il descendit la rue du Maréchal-Foch et parvint à se glisser vers l'Hippodrome. Quelques minutes plus tard, la même manœuvre se déroula boulevard de Paris où une barricade avait été dressée à hauteur de la rue Chanzy. Solidement encadrés, les partisans de M. Henriot purent gagner l'Hippodrome.

La sortie se déroula dans le calme et toujours sous la protection des gardes mobiles portant l'arme à la bretelle et qui accompagnèrent les différents groupes jusqu'au Croisé-Laroche, ou Tourcoing, ou encore Wattrelos et Lannoy.

Deux arrestations non maintenues

Néanmoins, tandis que l'apaisement semblait être revenu un groupe d'individus, en passant rue de Lannoy, lança des projectiles dans les fenêtres de l'habitation de M. Paul Delcourt, brasseur, demeurant au numéro 12. Les persiennes furent brisées ainsi que les glaces et les carreaux de l'imposte se trouvant au-dessus de la grande porte. La police intervint aussitôt et les gardiens de la paix appréhendèrent deux hommes qui furent amenés au poste central de police. Il s'agit de deux chômeurs qui passèrent la nuit au violon municipal et qui furent relâchés hier matin, après avoir affirmé n'être pour rien dans cette affaire de bris de clôture.

Une enquête est ouverte pour établir l'exactitude de leurs déclarations.

Il y eut d'autres incidents et les bruits les plus fantaisistes circulent en ville. Il semble qu'il y a des sujets plus sérieux pour retenir l'attention du public plutôt que d'amuser celui-ci avec des balivernes qui ne tiennent pas debout et qui sont montées de toute pièce pour tourner, en ridicule, certaines personnes qui, à aucun moment n'ont été prises à partie et n'ont même pas fait acte de présence au boulevard Gambetta.

D'autre part, il faut reconnaître que des sacs à main ont été volés à leur propriétaires au cours des bousculades, mais, jusqu'à présent, aucune plainte n'a été enregistrée.

Les blessés

Parmi les blessés qui se sont fait connaître ou qui ont déposé plainte nous devons signaler : M. Albert Froidure, demeurant au Blanc Coulon, à **Comines**, qui fut frappé boulevard de Paris, près de la rue Chanzy, et transporté chez M. Cavrois-Vandenberghe, boulevard de Paris, où il reçut les soins d'un docteur. Atteint de contusions multiples, le blessé put regagner son domicile; M. Jules Planckaert, 35 ans, entrepreneur, 127, rue des Fleurs, à **Roubaix**, qui fut victime de violences, vers 19 h. 45, à l'angle des rues du Maréchal Foch et de l'Union. Il porte des égratignures à la main droite. Par contre, le revers de son imperméable fut arraché; M. Jean-Baptiste Beulque, rue du Tilleul, à **Tourcoing**, qui se plaint d'avoir reçu des coups de casse-tête tandis qu'il voulait dégager des amis qui avaient été pris à partie; Me l'avocat Guénix, rue Notre-Dame des Victoires, à **Roubaix**, blessé légèrement à la tête; MM. Robert Desurmont, industriel, à **Tourcoing**, blessé à le tête; Gérard Dubois, de **Roubaix**, atteint à la tête; Michel Motte, industriel, à **Roubaix**, blessé à la main; l'agent de sûreté Fernand Lefebvre, violemment bousculé par les chevaux lors d'une charge de cavalerie; l'agent de police Charles Gousseaux, touché au cou par un clou; Albert Willayes, 26 ans, employé, rue de la Blanche Porte, à **Tourcoing**, qui eut la lèvre supérieure fendue et dut recevoir les premiers soins au Café du Commerce; le frère de ce dernier Robert Willayes, 23 ans, même adresse, qui a le nez cassé et dont l'état est sérieux; Amand Lecat, 21 ans, 7, rue Pierre, de **Roubaix**, a été attaqué rue de Lannoy, tandis qu'il se trouvait en compagnie de son père et de quelques amis; il reçut un coup violent à l'œil gauche et il y a lieu de craindre qu'il n'en perda l'usage, par contre son père porte des contusions sans gravité à la figure; blessures qu'il reçut en voulant porter secours à son enfant; M. Victor Dazin, industriel, 63, boulevard de Paris, fracture de la mâchoire, qui reçut les soins, hier matin, de M. le docteur Soleil, de Lille, qui a rédult la fracture; M. Léon Wattine, industriel, 16, rue du Grand Chemin, contusions à la tête et son fils Michel, qui a l'œil gauche poché; M. Guy Wattine, industriel, 3, rue Paul Lafargue, blessure à la tête; son fils Félix, sérieusement atteint a dû s'aliter.

Hier matin, le calme était revenu en ville et la vie coutumière se déroula sans heurts et à la cadenee habituelle

Une pierre dans la vitrine de M. Sory, adjoint au maire

Vers 23 h., une automobile s'arrête face au café exploité par M. Gullbert Sory, adjoint au maire, 12, rue du Maréchal-Foch. Un des passagers lança une pierre dans la vitrine qui vola en éclats, et dès que le coup fut fait, la voiture démarra à toute vitesse dans la direction du boulevard de Paris.

Malgré les recherches effectuées immédiatement dans le secteur, il n'a pas été possible de relever le moindre indice permettant d'identifier les briseurs de glaces.

Plainte a été déposée et une enquête est ouverte.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Une vieille femme a été écrasée, à Lille, en d'horribles circonstances

Un pénible accident, dont a été victime une vieille femme, s'est produit mardi, à Lille, à midi vingt, rue des Augustins, dans les circonstances suivantes.

M. Lucien Dedeyne, 40 ans, entrepreneur de transports de pianos, 13, place Jacquart, à Lille, passait avec sa camionnette, rue des Augustins, venant de la rue Saint-Sauveur, et roulant à 15 km. à l'heure, lorsque, à quelques mètres devant lui, une femme, arrêtée sur le trottoir, face au n° 15 de la rue précitée, s'élança brusquement pour traverser la voie étroite. M. Dedeyne, bloqua brusquement ses freins, mais le frein arrière se brisa, ce qui fit que la voiture continua à avancer à vitesse réduite. Un instant, la vieille femme resta accrochée debout sur l'avent de la voiture, puis, elle roula sous le véhicule qui lui passa lentement, roulant à peine, sur le corps. Deux secondes plus tard, la camionnette de M. Dedeyne s'arrêtait.

La camionnette-auto arrêtée sur les lieux de l'accident. Une croix marque l'endroit où la victim e eut la tête écrasée.

Trop tard, hélas !...

A terre, en effet, gisait le corps de la pauvre femme tamponnée. La mort avait été instantanée car la boîte crânienne avait éclaté sous la pression d'une roue.

Dans la rue des Augustins se trouvent de nombreux estaminets et restaurants à bon marché. Au surplus, la circulation y est assez intense. On accourut donc de toutes parts, et bientôt la foule était attroupée autour du corps de la victime et de la camionnette arrêtée sur place.

Du poste de police voisin du lieu de l'accident, des agents alertés s'empressèrent, allèrent chercher le docteur Delannoy qui ne put que constater le décès, et emmenèrent M. Dedeyne au poste du 1er arrondissement.

Une demi-heure plus tard, le corps de l'écrasée : Mme Stéphanie Gebrielle Dhellin-Caron, 75 ans, demeurant 35, rue de Poids, dans le quartier Saint-Sauveur, était transporté à la Morgue par l'ambulance des sapeurs-pompiers de Lille.

M. Roussel, commissaire de police du 1er arrondissement, et son secrétaire, M. Menet, ouvraient bientôt l'enquête qui s'imposait.

Il résulta des déclarations de l'auteur de l'accident et de plusieurs témoins, que M. Dedeyne roulait à sa droite, à faible allure, que s'il ne put s'arrêter sur place c'est que son frein arrière se brisa net, et qu'enfin, Mme Dhellin-Caron, avait voulu traverser la rue à l'improviste et à quelques mètres de la camionnette-auto.

Dans ces conditions, aucune information n'a été ouverte et M. Dedeyne a été laissé en liberté.

La famille de la victime a été prévenue avec les précautions d'usage.

Une dame blessée par une auto, à Fâches-Thumesnil

Lundi, à 10 h. 30, l'auto de Mlle L. Despinoy, marchande de confiserie, 26, rue Ferrer, à Fâches-Thumesnil, a renversé, rue Jules-Guesde, Mme Delpierre-Mouchon, 3, rue Emile-Zola, toujours à Fâches-Thumesnil.

Mme Delpierre, qui est blessée aux jambes et au côté gauche, a été transportée chez elle, après avoir été examinée par le docteur Debuchy. Son état ne paraît pas grave. L'auto de Mlle L. Despignoy avait d'ailleurs pû, sitôt le choc, s'arrêter sur place. Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

M. EUGÈNE DROITON, SOUS-CHEF DE LA 2e B. M., REJOINDRA VENDREDI SON NOUVEAU POSTE

M. Eugène DROITON, commissaire de police, sous-chef de la 2e Brigade Mobile de Lille et qui fut nommé récemment commissaire spécial de police hors classe, 1er échelon, sur la Compagnie du P.-L.-M. et en résidence à *Morteau* (Doubs), rejoindra son nouveau poste vendredi prochain.

On verra partir avec regret ce policier consciencieux, tenace, persévérant et qui avait un sens particulièrement exact de son devoir.

Sa carrière est magnifique. Inspecteur jusqu'en 1914 à la 6e B.M. de Clermont-Ferrand, M. Droiton fut attaché aux premiers jours de la guerre comme inspecteur de police chargé du contre-espionnage à l'armée du général de Castelnau, puis à la 2e Armée anglaise et enfin à celle du général de Maudhuy.

M. E. DROITON

Au cours de la campagne, l'obtint trois décorations, toutes brillantes et obtenues pour des faits remarquables résultant du service de contre-espionnage. M. Droiton arrêta, en effet, plusieurs espions dangereux.

Ces distinctions sont : médaille de courage et de dévouement ; le « Meritorious » (décoration anglaise parcimonieusement accordée) et la Médaille Militaire (à noter que devenu commissaire de police pendant la guerre, M. Droiton avait le grade de lieutenant).

Il entra à la 2e Brigade Mobile de Lille en octobre 1919. Depuis quinze ans qu'il occupe ces fonctions dans notre ville, le commissaire sous-chef Droiton a participé utilement aux nombreuses arrestations de criminels dont la Police Mobile de Lille est justement fière.

M. LE SUBSTITUT MARTIN, DU PARQUET DE LILLE, NOMMÉ PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE, A St-OMER

M. MARTIN, substitut au Parquet de *Lille*, vient d'être nommé Procureur de la République, à *Saint-Omer*.

M. le Substitut MARTIN

Avant de féliciter ce magistrat pour cet avancement, exprimons les regrets très vifs que nous éprouvons à voir partir M. Martin qui avait su se faire unanimement estimer dans notre région.

Il est jeune, le plus bel avenir s'ouvre devant lui et la meilleure preuve de l'intérêt que nous lui portons, est pourtant de nous réjouir de ce départ qui est la suite logique de la brillante carrière qui l'attend.

Sa fine intelligence, sa belle culture littéraire, sa grande compétence, son élocquence douce et harmonieuse ont particulièrement été mises en lumière lors du procès Buchelet. Ce jour-là, M. le substitut Martin, qui occupait le siège du Ministère public, prononça un réquisitoire qui l'éleva au rang des procureurs de qualité.

Son autorite était faite de raisonnement, d'arguments, de bienveillence. Sa conversation est un régal pour l'esprit.

A ce magistrat qui était encore aménè, agréable, aimable, délicat, nous adressons nos plus vives félicitations.

LA CATASTROPHE DU FIEF DE LAMBRECHIES

Le Conseil provincial du Hainaut a tenu à célébrer solennellement, mardi après-midi, le courage des valeureux sauveteurs qui se sont dévoués à l'occasion de la catastrophe du charbonnage du fief de Lambrechies.

La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités, au premier rang desquelles se tenaient un aide de camp du roi et M. Ravennes, directeur de l'Institut national des mines, représentant MM. les ministres Van Cauwelaert et Van Isacker.

Une centaine de sauveteurs, dont l'entrée dans la salle a été saluée de longs applaudissements, assistait à la cérémonie.

Au nom du Conseil provincial, M. le président François André, a pris la parole. Après avoir évoqué les tragiques événements et le courage héroïque des sauveteurs, il dit : « Le Conseil provincial a voulu qu'un témoignage tangible vous reste de son admiration et de sa gratitude.

» Il a fait frapper une médaille rappelant votre abnégation ; elle symbolise la mer, la nuit de tempête et le courage a bravé les flots pour sauver ceux qui allaient mourir.

» Cette médaille va être remise à chacun de vous. Demain, nous vous enverrons, en réduction, une breloque où votre nom sera gravé ; afin que les enfants de vos enfants sachent quels hommes vous étiez ».

Le groupement des « Amis du Hainaut » offrit également un souvenir d'honneur aux sauveteurs.

M. André termina par ces mots : « Rien de plus beau ne fut accompli par les Grecs et les Romains, que par les fils de notre Hainaut.

» Nous ferons dresser la liste des actes d'héroïsme posée dans la province depuis la guerre par les ouvriere et leurs ingénieurs, pour sauver de la mort leurs camarades en danger.

» Ce tableau d'honneur sera affiché dans les locaux de nos trois écoles normales, afin que vous sentiez de quel pays vous êtes et quels sont les enfants dont vous avez la garde morale.

» Jeunes gens et jeunes filles, que cette image ne s'efface jamais de vos mémoires ; comprenes qu'aujourd'hui, entre vos âmes et l'âme de ces hommes, il n'y a place que pour l'émotion et le silence. »

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le Conseil départemental de l'Enseignement Primaire s'est réuni mardi, à 10 heures, à la Préfecture, sous la présidence de M. Launay, inspecteur d'Académie, assisté de M. Laforest, inspecteur d'Académie adjoint.

MM. Davaine, Sénéchal, Rossy, Cantineau, conseillers généraux étaient notamment présents, ainsi que nombre d'Inspecteurs primaires.

On s'occupa de récompenses honorifiques : médailles d'argent, de bronze, mentions honorables à accorder à des membres du personnel enseignant.

Il fut décidé que les grandes vacances dans les écoles primaires auraient lieu du mardi 31 juillet au soir, au lundi 1er octobre au matin.

On examina la question de la fixation du nombre des élèves, maîtres et maîtresses à admettre dans les écoles normales.

On autorisa Instituteurs et Institutrices à exercer les fonctions de Secrétaires de Mairie.

Enfin, avis favorable fut donné à la création de classes et d'emplois.

MÉNAGÈRES, apprenez à faire économiquement et rapidement de savoureuses confitures par la méthode JEL. Démonstration (durée 10 minutes environ) et dégustation gratuites tous les jours de 9 h. à midi et de 14 h. à 18 h.
JEL
5, Rue Grande-Chaussée, Lille
Rien à débourser.
9136

TRIBUNAL MILITAIRE DE LILLE

Un pasteur protestant, ex-objecteur de conscience, lieutenant de réserve, qui avait refusé d'accomplir une période d'instruction, est condamné à un an d'emprisonnement avec sursis.

AUDIENCE DU 5 JUIN

Hier, à 13 h. 30, la petite salle d'audience du Tribunal Militaire des 1re et 2e Régions à la Citadelle de Lille, était l'objet d'une animation assez vive. Un service d'ordre placé à l'entrée de la Citadelle, et qui n'eût d'ailleurs pas à intervenir, décelait qu'une affaire assez importante allait être évoquée devant les juges militaires.

Voici quels sont les faits, tels qu'ils sont repris dans l'acte d'accusation :

Le lieutenant de réserve Louis Chéradame, pasteur protestant, domicilié à Wellincourt, arrondissement de Cambrai, avait été informé par lettres des 15 février 1927 et 17 janvier 1931 du commandant du Centre de mobilisation d'artillerie, d'avoir à accomplir une période d'instruction, et l'invitant à faire connaître parmi les périodes annuelles, celle pour laquelle il préférait être convoqué.

Chéradame avait répondu qu'il ne lui était pas possible de se rendre à une semblable convocation, et, le 21 janvier 1931 il écrivait à cet officier commandant que son ministère pastoral n'était pas un métier ni un emploi que l'on pût lâcher de temps en temps. Il ajoutait qu'il lui était impossible d'accomplir la période dont il s'agissait, et que, s'il c'était, pour ce motif, donner sa démission d'officier de réserve, il désirait savoir sous quelle forme l'adresser.

Le lendemain, 22 janvier 1931, le commandant du Centre de mobilisation l'avisait que les officiers de réserve ne pouvaient pas démissionner avant leur passage dans la 2e réserve, c'est-à-dire avant l'âge de 41 ans.

Dans la suite, le lieutenant du réserve Chéradame fut convoqué pour accomplir une période d'instruction obligatoire de 14 jours au 182e régiment d'artillerie lourde, au camp de Mailly, où il devait se rendre pour le 14 mars 1934. Il signeit le 11 janvier 1934 le récépissé de cet ordre de convocation et quetre jours plue tard, il envoyait au commendant du Centre de mobilisation une lettre dane lequelle il disait l'avoir prévenu que son ministère pastoral l'empêchait absolument d'accomplir une période militaire et lui avoir offert sa démission qui n'avait pas paru être prise en considération. Il donnait ensuite les raisons pour lesquelles il lui était absolument impossible, disait-il, de revêtir l'uniforme militaire pour participer ou se préparer à la guerre.

N'ayant pas rejoint le camp de Mailly le 14 mars 1934, Chéradame fut l'objet d'un ordre de route, qui, en son absence, fut régulièrement notifié le 17 mars 1934 au maire de sa résidence, à Wallinpourt. N'ayant pas obéi à cet ordre, Chéradame fut déclaré insoumis le 6 avril 1934.

Au cours des premiers interrogatoires, Chéradame se déclara prêt à servir son pays, mais dans un emploi qui fut an harmonie avec ses convictions religieuses, et le 17 avril 1934 il adressa une demande dans ce sens au Ministère de la Guerre.

Et, vers la fin de l'information, il reconnut ses torts en disant : « Je me suis trompé quand j'ei cru que la direction de ma vie devait se manifester uniquement dans le sens des ordres de Dieu ; la loi de mon pays est la loi et je dois m'y soumettre, je veux donc obéir et faire ma période sans condition. »

L'AUDIENCE

Du fait de ces aveux tardifs, le pasteur ne peut qua se repentir ; c'est ce qu'il fait à l'audience, où, après l'interrogatoire d'identité et la lecture de l'acte d'accusation, il déclare regretter les faits.

Le président fait état d'une citation élogieuse obtenue en juin 1918 par l'accusé.

Sur la demande du président, Chéradame déclare qu'il est prêt à servir en temps de paix et en temps de guerre.

M. le Colonel Rouzade, commissaire du gouvernement, prononce un réquisitoire demandant une application sévère de la loi.

Me de Lauwereyns présente alors la défense de son client. Jamais, dit-il, Chéradame n'a été un propagandiste de l'objection de conscience. C'est un homme qui a'est illusionné.

Après un délibéré, le Tribunal rentre en séance. A l'unanimité, il déclare Chéradame coupable at, par cinq voix contre deux, le condamne à un an d'emprisonnement avec sursis.

***

Déserteur. — Léon Lenain, chasseur de 2e classe au 509e régiment de chars de combat, était en 1924 à Valenciennes où son régiment tenait garnison. Le 5 février 1924 il déserta à l'étranger en emportent des effets.

Dix ens après, le 25 avril 1934, il se présentait volontairement à la caserne du même régiment, en garnison à Maubeuge.

Lenain n'était rendu en Belgique pendent tout le temps de sa désertion.

A l'audience d'hier, il a encouru 3 mois d'emprisonnement.

Il se croyaitamnistié. — Condamné à mort per contumece pendant la guerre pour désertion à l'ennemi — peine qui fut par la suite ramenée à 5 ens de prison — Albert Desmettre, 39 ans, domicilié à Tourcoing, qui avait accompli d'ailleurs entièrement sa peine, croyait qu'il était amnistié.

Son affaire revenait donc devant le Tribunal militaire pour interprétation de jugement.

Desmettre n'a pas obtenu satisfaction, et le Tribunal a décidé que l'amnistie ne pouvait lui être appliquée.

PARTICIPEZ A LA LOTERIE NATIONALE
AVEC TOUT ACHAT DE 3 SAVONS PALMOLIVE
EXIGEZ VOTRE PARTICIPATION
9272

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 251-17). — Dépôt de vente : 36, rue du Collège.

FÉDÉRATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

LE COMITÉ DIRECTEUR PROTESTE CONTRE L'AUGMENTATION DES IMPOTS COMMUNAUX

Le Comité Directeur de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing vient de se réunir sous la présidence de M. Joseph Wibaux.

M. le Président a rendu hommage à la mémoire de MM. Pierre Flipo et Paul Gaydet, membres du Comité Directeur, décédée depuis la dernière réunion.

Comité Interprofessionnel de l'Apprentissage du Nord. — Lee travaux de ce Comité au coure du dernier exercice ont été commentés et les services rendus par cet organisme ont été rappelés. La Comité Directeur a, à cette occasion, approuvé une demeude à adresser eux différents Groupements corporatifs pour les inviter à soutenir effectivement le Comité Interprofessionnel dans son action.

Dommages de guerre. — M. Dumez, secrétaire général, a fait connelire l'état actuel de la question à laquelle sont intéressés anciens et nouveaux attributaires d'indemnités pour frais supplémentaires sur produits finis. Le minimum de reversements par les anciens attributaires, prévu pour permettre l'ouverture de la loterie spéciale autorisée par la loi du 15 mars 1934 est sur le point d'être atteint. Un eppel pressant est adressé aux industriels n'ayant pas encore fait tout le nécessaire à ce sujet, de s'exécuter dans le plus bref délai afin que lous les intéressés puissent bénéficier des aventeges offerts par la dite loi.

Renseignements commerciaux. — L'organisation d'un service spécial de prévention contre les meuvsises affeires ayant été proposée per certaine adhérente le Comité Directeur, après échenge de vues, a adopté una résolution tendant à éviter les inconvénients qui pouvaient résulter du système suggéré.

Augmentation des charges fiscales. — Les rôles mis récemment en recouvrement ont fait constaier une augmentation très sensible des centimes communaux. Caite aggravation de la fiecelité à un moment où, moins que jamais, l'Industrie et la Commerce ne sont en état de la supporier, e provoqué dans tous les milieux économiques une émotion compréhensible et justifiée. Le Comilé Directeur a donc pris, à l'unanimité, la délibération suivanie :

« Le Comité Directeur de la Fédération Industrielle et Commerciela de Roubaix-Tourcoing, eyant eu connaissance dans sa réunion du 1er juin 1934, des nombreuses pleinies adressées à la Fédération relativement eux augmentations d'impôla que révèient les avertissements qui parviennent actuellement pour le paiement de le conlribution mobilière, de celle dee patentes et de l'impôt foncier ;

Considérant que l'émolion einsi constetée est d'autant plus léglitma que cetle majoration atleint près de 20 % à Roubalx pour la contribution mobilière el celle des pstenles ;

Considérant qu'il est profondément regrelleble qu'au moment précis où l'Etat propose des meeures de déflation fiscele dane le but de réduire les prix de revient et le coût de la vie, certaines municipalités croient devoir voter de nouvelles impositions ;

Considérent que des décisions aussi inopportunes sont de neture à décourager les bonnes volontés et à annihiler tous les efforis tentés per les industriels et commerçanta de noire région pour réagir conire la crise générale et ramener la confiance si nécesaire à le reprise des affaires ;

Considérant que l'exemple donné par le gouvernement d'Union Nationele, que préside M. Geelon Doumergue, doit être euivi par les dépeiements et les communes indistinctement dans le but de comprimer pariout les dépenses publiques, ainel qu'on l'a fait, d'ailleurs, dans toutes les entreprisee privées, bien souvent au prix de dure sacrifices ;

Protesis énergiquement contre toute augmenlation des charges fiscales, qu'elle vienne de l'Etat, du departement ou des communes, dans la période tragique que traversent l'industrie et le commerce, tout pariculièrement dane le textile ;

Donne mendat au bureau de la Fédération de s'associer aux démerches faites tout epécialement par les eulres groupements de contribuables auprés de l'Administration municipale de Roubaix et de l'Administrailon préfectorale. »

Affaires contentieuses. — Enfin l'envoi d'une communication aux différents groupements corporatifs régionaux au sujet des principes à observer dans les affaires contentieuses collectives, suivant l'exemple monlré par le Syndicet des Fabricenls de Tissus de Roubaix-Tourcoing, a élé décidé dens le but de sauvegarder au mieux les intérêts de tous les adhérente.

Halle Flipo : 500 g. gruyère, Port-Salut 5 f.
3510

UNE CYCLISTE EST GRIÈVEMENT BLESSÉE EN SE JETANT SUR UNE AUTO

Un accident d'une extrême gravité s'est produit mardi, vers 17 heures, au carrefour des rues Montgolfier, Rouget de l'Isle et Louis Decottignies. Dès à présent, on ne peut se prononcer sur les suites des blessures de la victime qui a été transportée à l'Hôpital « La Fraternite ». Voici les renseignements que nous avons pu recueillir au cours de notre enquête.

Mme Gembier, née Yvonne Balesse, 27 ans, infirmière visiteuse, demeurant 42, rue de Maubeuge, suivait à bicyclette, la chaussée de la rue Rouget de l'Isle. Elle abordait le carrefour des rues Montgolfier et Louis Decottignies quant elle se trouva en face d'une camionnette automobile des épiceries Bernard, 9, rue de Lannoy, conduite par le chauffeur Georges Vancauwenberghe, 40 ans, domicilié rue de Leers, à Roubaix.

Que se passa-t-il exactement ? Personne ne peut le dire exactement mais il semble que la cycliste a dû perdre son sang froid, à moins qu'elle n'ait voulu passé devant le véhicule. Malheureusement, elle vint buter violemment contre la voiture, à hauteur de la portière droite. Par suite du choc, Mme Gambier fut brutalement projetée sur le pavé eur lequel elle resta etendue sans connaissance.

L'auteur involontaire de l'accident ainsi que les témoins s'empressèrent vers la victime qu'ils relevèrent et transportèrent dens un bureau de tabacs se trouvant à proximité, dans la rue Montgolfier. On fit immédiatement appel à M. le docteur Van den Bosch qui ne tarda pas à arriver sur les lieux. Après un exemen de la blessée, le praticien constata une fracture de la claviculе gauche; une hémorragie de l'oreille gauche indiquant qu'il y a lésion crânienne; ainsi que des vomissements ayant provoqué des crises convulsives. L'état de la victime est extrêmement grave et il y a lieu de faire toutes réservee quent aux suites des blessures, d'autant plue que des contusions multiples ont été relevées sur tout le corps. Mme Gambier, se trouvant sous le coup d'une très forte commotion, a ensuite, été transportée à l'Hôpital « La Fraternité » dens la voiture d'ambulance de cet établissement.

M. Jean, commissaire de police du 3e arrondissement, s'est rendu sur les lieux en compagnie de son secrétaire-adjoint Dubus et a recueilli les premiers éléments de l'enquête. Jusqu'à présent, il semble ressortir que la responsabilite du conducteur de l'auto n'est pas engagée.

Clinique Dentaire MOUSSALLI
93 Rue du Collège 93 — Roubaix
Extraction avec piqûre : 5 Frs
Extraction au NOVOL : 15 Frs
3517

BLESSÉ AU TRAVAIL

Travaillant à l'usine Motte et Marquette, 118, boulevard Gambetta, un ouvrier apprêteur Gérard Desmets, 23 ans, domicilié à Warcoing (Belgique), a été victime d'un accident assez sérieux, hier après-midi, vers 14 heures, dans ledit établissement. Au cours de ses occupations, son bras gauche fut happé et attiré dans une machine à apprêts. Heureusement, ses camarades de travail qui intervinrent immédiatement retirèrent le malheureux de sa fâcheuse position. M. le docteur Débuchy, mandé pour lui prodiguer ses soins, constata une forte compression du bras et délivra un bulletin d'admission à l'Hôpital « La Fraternité ». Sauf complications, son état ne présente aucun caractère de gravité.

CINE DE L'ETOILE D'OR
Henry GARAT et Lily DAMITA
Ce soir à 8 h. 15, dans
ON A VOLÉ UN HOMME
1007.

FÉDÉRATION DES AMICALES LAIQUES DE ROUBAIX

Les Amicalisles de Roubeix sont informés que le 17 juin, à Lille, il sera célébré avec éclet, le 10e Anniversaire de la Fondation de l'Union des Amicalee Laïquee du Nord.

Les Amicalisles sont inviiée au banquet monstre qui eure lieu dans le seile des fêtes de la Foire Commerciele, à une heure précise et dont le coût réduite est de 13 fr., bien que comportant un menu très copieux.

Pour la cortège de l'aprés-midi, le groupement des sections se fera par amicale au boulevard des Ecoles, à 2 h. 30 précises.

Cheque militant recevre une indemnité de déplacement et les porleurs de fanions ou drepeeux une indemnité fixe de 10 fr. Les fanione seront pris en cherge par les Amiceles sous leur responsabilité, eu Foyer des Amiceles, 42, rue d'Alsece, du 13 eu 16 juin.

Ceite menifestation qui prendra une ampleur exceptionnelle groupera des milliers et des milliers de militants et aura à ea tête les parlementeires du groupe lelc des Chambres.

C'est un devoir pour les Amicalistes de répondre présenls à celle menifestetion dont lout le monde comprendra le portée.

Les adhésions au benquet et à le participalion peuvent être envoyées au siège de chaque Amicale ou au siège de la Fédération, 42, rue d'Alsace, avant le 11 juin.

Les renseignemenls de détells peuvent être demandés eux Amicales ou à la Fédéralion.

Toujours et exclusivement
ORGE et HOUBLON
Brasserie MASSE-MEURISSE
810

LE TOURNOI DE FOOTBALL EN VUE DU REPEUPLEMENT DU CANAL

L'orage qui a sévi samedi sur la ville de Roubaix n'a pas permis de respecter l'ordre des matches ayant été établi par les membres du comité organisateur réunissant les représentants des « Percoteux Roubaisiens » et du « Poisson d'Or ». Une seule partie se disputa sur la pelouse du Stade Maurice Maertens et le victoire revint à « La Brême d'Or » qui battit l'equipe Tourlemonde par cinq buts à deux.

La seconde demi-finale ne put avoir lieu par suite du mauvais état du terrarin détrempé par la pluie diluvienne n'ayant cessé de tomber durant toute l'après-midi. Ce second ecte se déroulera jeudi 7 juin, à 19 h., sur le même terrain, au etade Maurice Maertens (Stade Roubaisien) et mettra aux prises l'équipe des « Percoteux Roubaisiene » et celle de chez « Delespaui ». Le résultat est loin d'étra connu et il n'est pas permis, actuellement, de se prononcer exactement quant à l'issue de cette rencontre.

Il est certain que des vedettes du football roubaisien seront présentes sur le terrain et défendront, avec acharnement, les chances de leur équipe respective. Il ne nous appartient pas de citer des noms mais les nombreux amateurs déeirant participer à une œuvre de solidarité, peuvent être persuadés qu'ils assisteront à des phases de jeu magnifiques, dignes de jongleurs de la balle ronde.

Donc, footballeurs, amateurs de pêche à la ligne, vous n'hésiteres pas à vous rendre, demain soir, au terrain de la rue du Chemin Neuf, car vous y passerez agréablement votre temps et une excellente soirée.

LE PRIX D'UN PASSAGE A LA FRONTIÈRE

Les inspecteurs de sûreté Desmazures et Becquert ont appréhendé, hier matin, rue Mignard, Marcel Hoelebecke, 32 ans, ouvrier teinturier, domicilié boulevard de Fourmies. Ce dernier était recherché en vertu d'un extrait de jugement du tribunal correctionnel de Lille, en date du 23 octobre 1933, le condamnant à 3 mois de prison pour fraude en douene.

Il a été déféré au Parquet de Lille.

CARNET

DEUIL. — On nous annonce le décès de M. Marlet, capitaine des douanes en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, survenue à son domicile, 15, place de la Fraternité, le lundi 4 juin, dans sa 81e année. Selon la volonté du défunt les obsèques auront lieu le vendredi 8 juin, à Pouru-aux-Bois (Ardennes).

RELEVÉ DES PERMIS DE CONDUIRE

Louis Marissal, pour transformer un immeuble sis rue du Pont-Rouge, sous réserve de l'engagement en date du 23 mai 1934.

Léon Degallaix, pour construire un étage supplémentaire, 21, boulevard du Cateau.

Delcroix-Roussel, pour transformer une vitrine rue de Lannoy, 69.

Françoie Guénix, pour transformer ses ateliers, 101, Grande-Rue.

Albert Gheyser, poné élargir une fenêtre, rejointoyer et peindre la façade de son habitation, 134, rue du Cartigny.

Mme Clémentine Van Herreweghe, pour faire des aménagemants à l'intérieur de son habitation, 118, rue du Fontenoy.

Leman, pour transformer la cuisine de sa propriété sise, rue Daubenton, 170.

Verbrugge, pour réparer la toiture, pose deux châssis de toit, plâtrer et peindre la façade de son habitation, 45, rue de Lorraine.

Prosper Hoste, pour carreler le soubassement et peindre la façade de son habitation, rue Jules Guesde, 303.

Largillier, pour poser un châssis de toit à la toiture de son habitation, 35, rue de l'Ermitage.

Sociétés et Comités

CERCLE « LES XL ». — Ce mercredi à 19 h. 30, répétition partielle pour les barytons e basses chez M. Dubus, rue du Chemin de Fer ; pour les 1ers et 2e ténors eu local.

PHILHARMONIQUE DE ROUBAIX. — Ce soir mercredi, répétition générala à 20 h. 30.

ORPHÉON DES A.C. ET SOLDATS. — Demain jeudi à 19 h. 30, répétition partielle pour les seconds ténors. — A 19 h. 45, dernière répétition générale des chœurs qui seront chantés dimanche prochain à Armentières, et clôture des inscriptions pour cette sortie qui se fera en autocar.

FANFARE CYCLISTE DU NORD TOURISTE. — Répétition générale des nouveaux morceaux mis à l'étude, aujourd'hui à 20 h.

UNION DES MAITRES ARTISANS. — Ce mercredi de 18 à 19 h. au siège, Café Pandore, 28, rue Pauvrée, permanence. Feuilles de dégrèvements, contrats d'apprentissage ; Mutuelle artisanale ; inscriptions pour le Concours Lépine ; renseignements divers.

ANCIENS DE LA RHENANIE ET DE LA RUHR. — Demain jeudi à 20 h. au local, 6, rue du Maréchal-Foch, à Roubaix, permanence et réunion du Comité. Au cours de la réunion, inscriptions pour l'excursion à La Panne du 29 juillet.

AMICALES LEON MARLOT ET LINNE. — Les membres disponibles sont priés d'assister aux funérailles du jeune amicalistes Robert Cham, 14 ans, qui ont lieu aujourd'hui mercredi à 8 h. 45. Assemblée à la maison mortua